



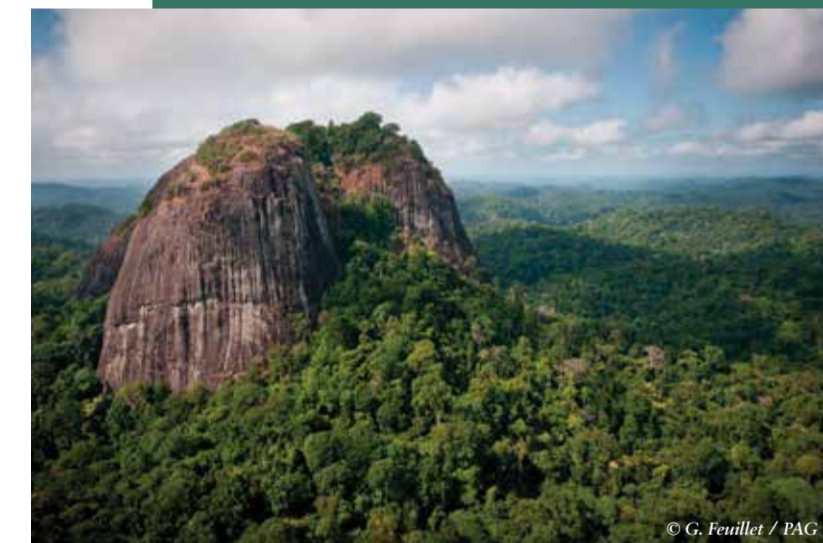
© G. Feuillet / PAG

Carte d'identité

- NOM : **Parc amazonien de Guyane**
- TYPE D'AIRES PROTÉGÉES : **Parc national**
- DATE DE CRÉATION : **27 février 2007**
- SITUATION : **Sud de la Guyane**
- COMMUNES CONCERNÉES : **Maripa-Soula, Papaïchton, Saül, Camopi, Saint-Élie** (zone de cœur uniquement)
- SUPERFICIE TOTALE : **3,4 millions d'hectares**
- dont zone de cœur (priorité à la protection) : 2 millions d'hectares
- dont zone d'adhésion (priorité au développement local durable) : 1,4 million d'hectares
- DÉMOGRAPHIE : **21 300 habitants**, principalement des Noirs-Marrons (aluku/boni), des Amérindiens wayana, apalaï, wayãpi, teko/émérillon, des Créoles...
- NOMBRE DE LANGUES PARLÉES : **une vingtaine**

**+ GRAND
PARC NATIONAL
DE L'UNION EUROPÉENNE**

© G. Jaffretot / PAG



© G. Feuillet / PAG

Qu'est ce qu'un parc national ?

C'est un espace naturel dont les paysages, la biodiversité, la richesse culturelle et le caractère justifient une protection et une gestion qui en garantissent, pour aujourd'hui et les générations futures, la pérennité. L'attribution du statut de « parc national » confère une reconnaissance nationale et internationale aux espaces concernés.

Depuis une importante réforme législative en 2006, les parcs nationaux français sont constitués de deux zones.

En zone de cœur, la priorité est donnée à la **connaissance et la protection des milieux naturels**.

En zone d'adhésion, englobant les bassins de vie, les parcs nationaux travaillent en partenariat avec les acteurs locaux pour **favoriser le développement d'activités locales, adaptées et durables**, en concertation avec la population et dans le respect des modes de vie.

La France compte dix parcs nationaux : la Vanoise, Port-Cros, les Pyrénées, les Cévennes, les Écrins, le Mercantour, la Guadeloupe, la Guyane, la Réunion et les Calanques. Un parc national des forêts de Champagne et Bourgogne est en projet. Leur action est coordonnée par l'Agence française pour la biodiversité (AFB).

Pour plus d'informations : www.afbiodiversite.fr.

De fortes identités culturelles

À la diversité des populations autochtones ou traditionnelles (wayãpi, teko, wayana, apalaï, aluku, créole) correspond une diversité culturelle, fruit de l'histoire et d'influences réciproques entre les habitants du territoire et avec ceux des pays limitrophes. Chaque communauté possède sa propre langue, une vision du monde et des expressions culturelles spécifiques dans lesquelles la nature joue un rôle central.

L'IMPORTANCE DES EXPRESSIONS ORALES

Première manifestation de la richesse du patrimoine culturel immatériel, les expressions orales sont multiples dans le sud de la Guyane. Les langues parlées sont au cœur des processus de création artistique et culturelle. La plupart des habitants sont plurilingues.

MUSIQUE ET DANSE

La musique et la danse sont, à bien des égards, révélatrices des liens qu'entretiennent les communautés avec l'environnement. Les grands chants et les danses wayãpi (mais aussi teko, wayana, apalaï) mettent en scène les animaux que l'on trouve dans les contes. Les traditions musicales aluku sont quant à elles très vivaces et pratiquées en de nombreuses circonstances. Ces cultures traditionnelles forment le socle de la créativité d'aujourd'hui.



© G. Feuillet / PAG

ART & ARTISANAT

Sculptures tembé, ciels de case, porte-bébé et hamacs en coton... Un large éventail de savoir-faire est lié à l'art et l'artisanat. Perpétuant des pratiques ancestrales pour répondre aux besoins quotidiens (fabrication de pagaies, vanneries, poteries), les artisans expriment aussi leur personnalité et leur créativité dans leurs réalisations.



© M. Fernandez

LE TERRITOIRE DU PARC AMAZONIEN ABRITE...

PLUSIEURS MILLIERS D'ESPÈCES VÉGÉTALES

**+1 500
ESPÈCES D'ARBRES**

**+190
ESPÈCES DE MAMMIFÈRES**
(dont de nombreuses espèces de chauves-souris)

**+700
ESPÈCES D'OISEAUX**

**+260
ESPÈCES DE REPTILES & AMPHIBIENS**

**+400
ESPÈCES DE POISSONS D'EAU DOUCE**

**+100 000
ESPÈCES D'INSECTES** sont actuellement connues
(les experts estiment leur nombre entre 400 000 et 1 million).



© G. Feuillet / PAG

Trésors de biodiversité

LA GRANDE FORÊT AMAZONIENNE

La forêt du sud de la Guyane abrite un cortège d'espèces emblématiques et typiques de la faune amazonienne : jaguars, primates, loutres géantes, tapirs, calmans et boas, dendrobates colorées, coléoptères géants, papillons morphe aux couleurs métalliques... La richesse de la flore du Parc amazonien se traduit par la présence d'arbres géants, de lianes vertigineuses, de plantes aux inflorescences spectaculaires (orchidées...).



© G. Feuillet / PAG



© J. Amiet

PRATIQUES SOCIALES ET RITUELS

Les communautés ont chacune leur propre mode de gouvernance, leur propre organisation sociale et leurs propres rites et rituels. Ces pratiques sociales, mais aussi les formes de transmission, la gastronomie ou encore les peintures corporelles forment ensemble l'identité des communautés d'habitants.

FAVORISER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

Afin que l'héritage des savoirs et savoir-faire ne disparaisse pas à mesure que les territoires et les modes de vie évoluent, le Parc amazonien et ses partenaires soutiennent les actions favorisant la transmission, comme la mise en place d'ateliers, l'enregistrement et la transcription de chants, la réalisation de vidéos, etc.



© J. Amiet

CONNAÎTRE POUR SAUVEGARDER

La diversité culturelle sur le territoire du parc national doit être préservée, valorisée et reconnue, sans pour autant figer sa dynamique. Les connaissances acquises par le biais d'études et de programmes de recherche sont partagées en premier lieu avec les habitants.

ENCOURAGER LES DYNAMIQUES CULTURELLES

Le Parc amazonien de Guyane apporte un soutien financier, technique ou encore logistique à de nombreuses associations locales qui animent la vie culturelle du territoire ou qui contribuent à son rayonnement.

SUIVI D'ESPÈCES EMBLÉMATIQUES

Le Parc amazonien met en œuvre des protocoles de suivi d'espèces animales et végétales rares comme :

- le héron agami (*Agamia agami*)
- la loutre géante (*Pteronoura brasiliensis*)
- le tapir (*Tapirus terrestris*)
- le palmier *Astrocaryum minus*

Des comptages de la grande faune, des insectes et des communs sont également menés.



© B. Saffiot / PAG



© G. Feuillet / PAG

CONTRIBUTION À LA CONNAISSANCE

Le Parc amazonien organise ou participe à des études et à des inventaires naturalistes permettant d'améliorer la connaissance de la biodiversité amazonienne. Les données recueillies sont transmises à l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) et partagées aux scientifiques et associations qui en expriment le besoin.

PRÉSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

Des études et des diagnostics participatifs sur les ressources naturelles exploitées (bois, gibier et poissons) sont menés par le Parc amazonien avec les populations. Les connaissances acquises permettront de construire conjointement des mesures de gestion adaptées.



© C. Cornaton / PAG

SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'éducation à l'environnement et au développement durable constitue un cœur de métier des parcs nationaux. Le Parc amazonien mène des interventions auprès des scolaires et du grand public, notamment lors de manifestations dédiées.

Accompagner le développement durable, local et adapté

Le territoire du sud de la Guyane connaît un important retard en matière d'équipements et de présence des services publics. Ce retard s'accroît avec les attentes grandissantes d'une population en constante augmentation et porte à la fois sur les équipements et infrastructures de première nécessité et sur l'économie. Les services à la personnes et aux entreprises sont également attendus, dans un contexte où les besoins sont importants et les initiatives nombreuses.

L'enjeu pour le Parc amazonien est de mobiliser les partenaires et d'insuffler aux côtés des communes une dynamique permettant de développer des activités économiques adaptées et durables, dans le respect des attentes des populations, de leurs besoins et de leurs modes de vie.

ACCOMPAGNER ET STRUCTURER LES FILIÈRES LOCALES

Le parc national contribue à la formation des porteurs de projets et les accompagne dans le développement de leurs activités. L'agriculture et l'agrotransformation, l'exploitation et la transformation du bois, l'artisanat et le tourisme responsable sont des filières que le Parc amazonien soutient particulièrement.



© K. Michel



© J. Amiet

CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

Électrification des écarts, accès à l'eau potable, gestion des déchets, acheminement du courrier, construction de petites infrastructures en bois sont autant de thématiques sur lesquelles le Parc amazonien s'engage aux côtés des organismes en charge de ces sujets pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie dans les communes et les villages.



© J. Amiet

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ENDOGÈNE

Le programme européen LEADER 2014-2020 est porté dans le sud de la Guyane par le Parc amazonien. Il vise à soutenir l'employabilité locale et l'entrepreneuriat dans les filières locales et services de proximité. Le développement de l'offre touristique y tient une place importante, en lien étroit avec les atouts du territoire. La cellule LEADER apporte en particulier un appui au montage de projet et un appui financier aux initiatives !



© G. Feuillet / PAG

Lutte contre l'orpaillage clandestin

LE FLÉAU DE L'ACTIVITÉ MINIÈRE ILLÉGALE

L'exploitation aurifère illégale provoque des dégâts importants sur l'environnement et les modes de vie des populations vivant à proximité des sites ou des axes logistiques utilisés par les *garimpeiros*. Les matières en suspension libérées par cette activité entraînent une forte turbidité ainsi que la dissémination de mercure, affectent les écosystèmes aquatiques et les activités humaines liées aux cours d'eau (consommation d'eau, pêche, baignade, activité touristique). L'orpaillage illégal draine également toutes sortes de trafics et crée un fort sentiment d'insécurité. Il provoque par ailleurs des problèmes de santé publique, les sites illégaux formant notamment des bastions de paludisme.

LA BRIGADE NATURE DU PARC AMAZONIEN

La lutte contre l'orpaillage illégal constitue un enjeu prioritaire pour le Parc amazonien. L'Établissement participe, aux côtés de ses partenaires (gendarmerie nationale, Forces armées en Guyane...), au dispositif de lutte Harpie coordonné par le préfet. La brigade nature du Parc amazonien, composée de 14 agents commissionnés et assermentés, appuie les forces de l'ordre dans le cadre de missions conjointes menées sur le territoire (interventions sur les sites, saisies et destructions de matériels liés à l'orpaillage illégal). L'Établissement réalise également un suivi des impacts de cette activité sur les milieux naturels (turbidité des cours d'eau, déforestation...) et contribue à l'Observatoire de l'activité minière.

Organisation du Parc amazonien

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE

Le Parc amazonien de Guyane est doté d'un conseil d'administration (CA), composé de 43 membres représentant les collectivités locales, les habitants, les autorités coutumières, la société civile et les services de l'État.

Le CA est épaulé par deux instances consultatives :

- un conseil scientifique, composé de 27 membres qualifiés dans les domaines des sciences de la vie et de la Terre, dans les sciences humaines et sociales ainsi que dans les sciences du développement.
- un comité de vie locale, composé de 21 membres représentant les habitants et usagers du territoire.

90 AGENTS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Les 90 agents du Parc amazonien de Guyane se répartissent entre le siège de l'Établissement, à Riméire-Montjoly, et les délégations du Maroni (Maripa-Soula, Papaïchton, Taluen et Antecume-Pata), du Centre (Saül) et de l'Oyapock (Camopi et Trois-Sauts).

Les grands domaines d'action du parc national

Connaître, faire connaître et protéger les **patrimoines naturels et culturels** (dont éducation à l'environnement et au développement durable)

**26%
du budget**



Assurer une **logistique** pour les partenaires ainsi qu'une **implantation durable** dans le sud de la Guyane

**21%
du budget**



Fonctionnement de l'**établissement**, au service des missions du parc national

**17%
du budget**



Lutter contre l'**orpaillage illégal**

**16%
du budget**



Contribuer au **développement local durable**, avec les partenaires, les collectivités et les acteurs du territoire

**16%
du budget**



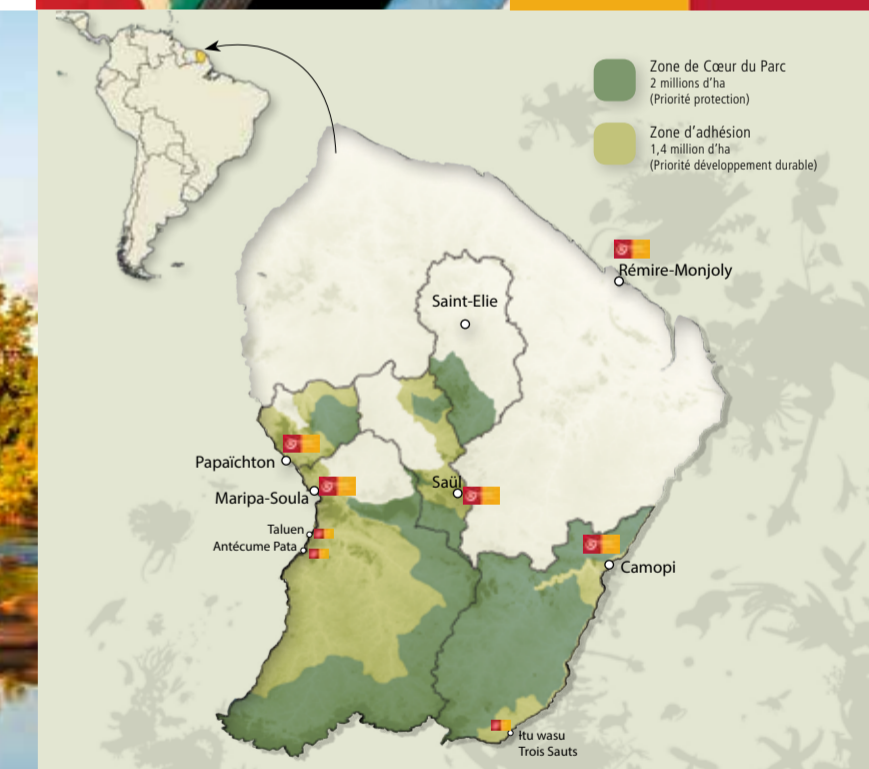
Favoriser une **gouvernance inclusive et participative** de l'Établissement (conseil d'administration, comité de vie locale, conseil scientifique)

**2%
du budget**



Participer aux **réseaux d'aires protégées** et piloter la politique des parcs nationaux

**2%
du budget**

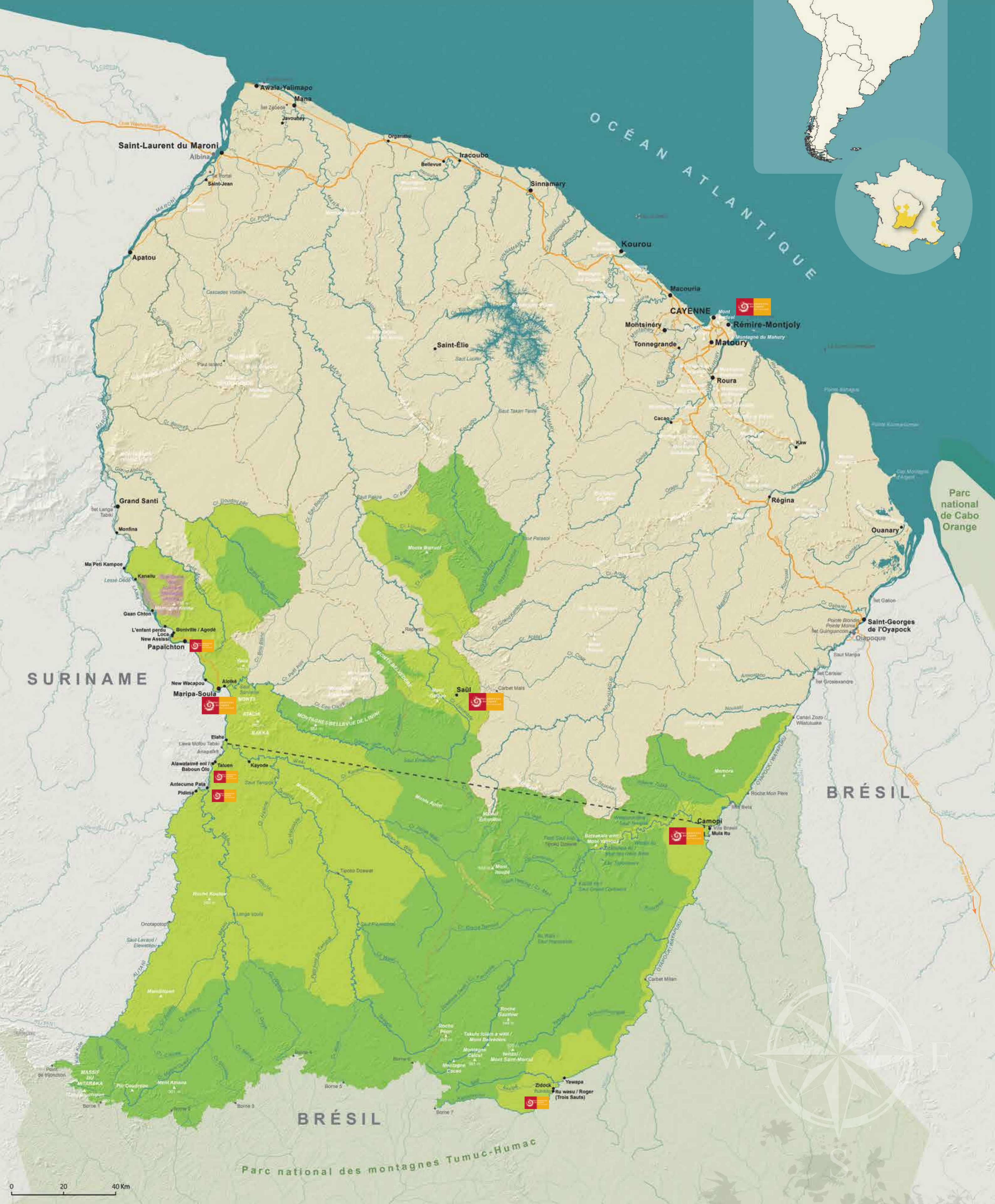


Créé en 2007, le Parc amazonien de Guyane fait partie de la famille des dix parcs nationaux présents sur le territoire français. Ces territoires d'exception, dotés de patrimoines naturels et culturels exceptionnels, bénéficient d'une reconnaissance nationale et internationale. Situé dans le sud de la Guyane, le Parc amazonien forme l'un des plus grands espaces protégés au monde avec le parc national brésilien des Tumuc-Humac, dont il est frontalier. Il abrite l'une des zones les plus riches de la planète en termes de biodiversité.

Le Parc amazonien est également un lieu d'interactions traditionnelles entre l'homme et le milieu naturel. Des populations porteuses d'identités culturelles fortes, fruit d'une histoire et d'influences réciproques encore à l'œuvre aujourd'hui, occupent ce territoire depuis des générations.

Contact Siège du Parc national
1 rue Lederson
97354 Riméire-Montjoly
tel : 05 94 29 12 52
fax : 05 94 29 26 58
infos@guyane-parcnational.fr
www.parc-amazonien-guyane.fr





Maripa-Soula

- SUPERFICIE : 18 360 km²
- HABITANTS : 11 976

DELEGATION DU PARC :
Cité Djakarta - Maison Tobbie
97 370 Maripa-Soula

Papaïchton

- SUPERFICIE : 2 685 km²
- HABITANTS : 7 273

DELEGATION DU PARC :
Le Bourg
97 316 Papaïchton

Camopi

- SUPERFICIE : 10 030 km²
- HABITANTS : 1 792

DELEGATION DU PARC :
Le Bourg
97 330 Camopi

Saül

- SUPERFICIE : 4 447 km²
- HABITANTS : 156

DELEGATION DU PARC :
Le Bourg
97 314 Saül

Saint-Elie

- SUPERFICIE : 2 193 km²
- HABITANTS : 95

DELEGATION DU PARC :
Le Bourg
97 314 Saül

Zone de cœur du Parc amazonien
2 millions d'hectares

Zone d'adhésion du Parc amazonien
1,4 million d'hectares

--- Limites communales

- - - Limite nord de la zone d'accès réglementé

